

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 975

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 801 de Mme Orliac

ARTICLE 65

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« demande à ne plus être affiliée »

les mots :

« persiste à ne pas engager les démarches en vue de son affiliation obligatoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision sur le champ personnel.